Image not found or type unknown

# Travaux sans accord de l'Assemblée Générale

Par **mamieberthe**, le **13/03/2011** à **18:24**

Bonjour,
Des travaux non urgents ( réfection bitume parking aérien ) ne mettant en aucun cas la copropriété en état de péril, et d'un montant conséquent, ont été exécutés par le syndic sans accord préalable ni de l'AG , ni du Conseil Syndical Quel recours pour les copropriétaires?
Doit-on régler cette facture?
Avec mes remerciements pour votre réponse.
Cordialement.
MamieBerthe

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés